



# Compte-rendu de la CAPD du 1<sup>er</sup> juin 2016

---

## 1. RASED

L'inspecteur a indiqué de nouveau qu'il n'irait pas au delà des 9,5 créations de postes. Les personnels seront affectés au mieux dans l'intérêt du service. Les enseignants nommés le seront à titre définitif.

*Le Sgen-CFDT ne se satisfait pas de cette situation et continue à revendiquer que chaque RASED soit doté des personnels qualifiés, en nombre. Et avec la création de 3 nouvelles circonscriptions dans le Rhône, il aurait été cohérent de créer davantage de postes pour que chaque antenne RASED soit au complet.*

## 2. Allègements de service

115 demandes d'allègement de service ont été traitées au cours de cette CAPD.

63 collègues pourraient en bénéficier, mais seuls 50 seront en liste principale, et ce, malgré notre demande réitérée que **tous** bénéficient de cet allègement.

La liste des 50 collègues inscrits sur la liste principale et celle des 13 sur liste complémentaire seront données prochainement aux organisations syndicales par les services de la DPE et validée lors de la CAPD du 13 juin prochain.

*Si vous êtes concernés et souhaitez avoir plus de renseignements, [contactez-nous](#) !*

## 3. Informations de l'administration

- Seules les créations de postes RASED seront « injectées » dans la liste des postes de la deuxième phase du mouvement. Les autres créations seront validées par le CTSD et CDEN de mi-juin et ne peuvent donc pas apparaître pour l'instant. Les collègues concernés par une mesure de carte scolaire à l'issue de ce CDEN participeront à la deuxième phase de façon « manuelle », sans nécessité de vœu géographique.

- Changement important pour les vœux géographiques : l'Inspecteur d'Académie propose qu'au lieu de faire 2 vœux de secteurs « tous postes », les collègues participant à la deuxième phase du mouvement fassent deux vœux de secteurs en ciblant le type de poste (maternelle, élémentaire, maître supplémentaire, dech. Direction, ULIS, second degré, Brigade, ZIL). Concrètement, il est maintenant possible de formuler 2 vœux dans un même secteur et sur deux types de postes différents, ou bien 2 vœux dans 2 secteurs différents ciblant des postes de même nature OU non.

*Nous saluons cet effort de l'administration mais continuons à demander que sur les vœux géographiques soient distingués les postes entiers des postes fractionnés : la règle appliquée par l'administration étant de « placer » en priorité les personnels sur ces compléments de service lorsqu'un vœu géographique est traité, or cette disposition n'est pas du tout énoncée sur les instructions officielles... Et trop de collègues ont été lésés lors de la phase principale, obtenant un poste à titre provisoire car poste fractionné, alors qu'ils auraient dû (ou pu) obtenir un poste entier à titre définitif.*

Pascal Durand et Jacques Buisson,  
Elus **SGEN-CFDT** en CAPD à votre service,

[sgen.cfdt.lyon1d@gmail.com](mailto:sgen.cfdt.lyon1d@gmail.com) <http://www.sgen.cfdt.lyon.fr/>